



# Nettoyage industriel

# Maintenance et Hygiène des locaux

**Devis  
gratuit**



## Pour vous acquitter de votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

Travailler avec notre établissement de services d'aide au travail les **TIDALONS** vous permet de vous acquitter partiellement à votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en passant des contrats de sous-traitance, ou de prestations de services avec des établissements protégés suivant la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987.

Vous pouvez ainsi réduire jusqu'à

# 50%

de votre **Obligation d'Emploi de  
Travailleurs Handicapés.**

En fin d'année une attestation (déduction fiscale) relative à vos achats, vous sera expédiée.

**E.S.A.T.  
Les Tidalons  
0262.28.90.51**



ASSOCIATION  
FRÉDÉRIC  
LEVAVASSEUR